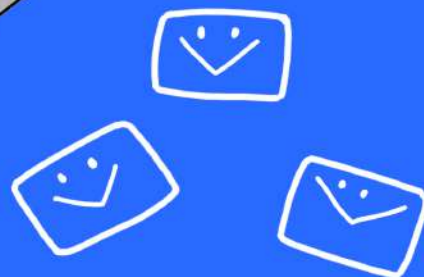


ELECTIONS T.P.E.* **2024**

du 25 novembre au 9 décembre

HEY TOI, N'OUBLIE PAS D'ALLER VOTER !



+ D'INFOS



* très petites entreprises



DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

C'est le moment de voter pour les syndicats de salarié.es qui vont négocier notre convention collective avec le patronat. Cette élection au niveau national ne se produit **qu'une fois tous les 4 ans**. Il ne faut pas la rater !

LA CONVENTION COLLECTIVE ?

C'est un texte de loi que chaque studio se doit de respecter. Il fixe nos salaires minimums et nos conditions de travail. Autant dire que c'est un texte très important pour notre quotidien et qui nous protège en cas d'abus.



UNE ÉLECTION QUI COMPTE VRAIMENT

Les principaux syndicats candidats sont : CGT, SNTPT, CNT, CFDT. Si les syndicats élus en 2024 représentent correctement les salariés, on peut espérer une évolution très positive de nos conditions de travail : Indexation des salaires minima sur l'inflation, normes d'ergonomie, et plein d'autres choses...

CHAQUE VOTE PEUT CHANGER LA SITUATION

Comparé au peu d'effectifs dans le cinéma d'animation, chaque vote a un impact énorme. Pour voter, il suffit d'avoir travaillé dans une Très Petite Entreprise (TPE) en décembre 2023. Le vote se fait en ligne et de manière anonyme sur le site "election-tpe.travail.gouv.fr".



election-tpe.travail.gouv.fr